Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 51 (1915)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIme ANNÉE

Nº 6



LAUSANNE

6 Févvier 1915

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE: Maîtres d'école vaudois au XIX^e siècle. — Souscription en faveur des enfants belges. — Chronique scolaire: Vaud. Neuchâtel. Jura bernois. — Partie Pratique: Le principe du travail. — Orthographe. — Rédaction. — Travail manuel. — Comptabilité.

MAITRES D'ÉCOLE VAUDOIS AU XVIIme SIÈCLE

« Le XVII^{me} siècle fut pour le Pays de Vaud, dans tous les domaines, une ère de décadence matérielle, intellectuelle et morale, » écrit M. Benjamin Dumur dans son intéressant ouvrage sur Jean-Baptiste Plantin et sa famille 1. « Une administration mesquine et égoïste avait engendré partout la misère et plongé le pays dans le découragement. Les pauvres sujets, privés de droits politiques et exclus de l'administration générale, n'avaient pas même la ressource des affaires pour se sortir de leur état d'infériorité. A cette époque, en effet, le Pays de Vaud ne possédait aucune industrie, et le petit commerce que faisaient quelques villes, soumis à mille restrictions arbitraires et vexatoires, ne pouvait prendre un sérieux développement. Même la vente des produits du sol se voyait entravée par les ordonnances souveraines ou baillivales les plus incroyables. Le service militaire enfin n'était point une issue; longtemps il avait été interdit sous menaces de peines sévères; il ne fut autorisé plus tard qu'au profit des bourgeois de Berne. Pour un infime sujet, cette carrière aussi restait sans avenir.

» Ainsi annihilée, la population du Pays de Vaud ne sut malheureusement que se replier sur elle-même et ronger son frein en silence. La masse se résigna, s'endormit en une vie purement végétative et finit par se complaire dans ce sommeil. Beaucoup de

¹ Lausanne, Georges Bridel & Cic, éditeurs, 1910.

gens demandèrent au vin l'oubli de leurs peines et ne firent qu'ajouter l'ivrognerie à tous les maux dont souffrait la patrie.

» L'ignorance et la superstition s'ajoutaient à tout cela. C'est ainsi que des malheureux abattus par les revers, aigris par la morgue des maîtres et leur insatiable avidité, ouvrirent leur cœur ulcéré, à l'envie, à la haine, à la vengeance, à toutes les mauvaises passions. Las d'un monde qui leur refusait tout et n'attendant plus rien, ni des hommes, ni de Dieu, ils cherchèrent appui et secours auprès des puissances infernales.... Dans tout le pays, de la plaine à la montagne, se propagea une épouvantable épidémie morale, qui frappa d'aberration ceux-là même que leur position sociale, leurs études et leurs connaissances auraient dû rendre circonspects et moins crédules que la foule ignorante. Une inquiétude vague et de folles craintes s'emparèrent de chacun; les regards devinrent mauvais, le soupcon s'implanta dans les esprits et bientôt les imaginations surchauffées ne virent partout que sorciers et sorcières occupés à trafiquer de leur âme, à danser en rondes infernales dans les lieux écartés et à pratiquer leurs maléfices sur hommes et bêtes. Dans l'affolement général, les plus timorés voulurent se défendre et entraînèrent l'opinion publique dans ce sens. Ce fut alors le temps néfaste des dénonciations anonymes, des enquêtes secrètes, des cachots ténébreux, de la torture, des condamnations précipitées et, comme dénouement fatal, la flamme des bûchers.

» Avec les sorciers, le XVII^{me} siècle vit apparaître aussi les bandes faméliques de mendiants, de gueux, de rôdeurs, de vagabonds, de gens sans aveu et de bohémiens. Ces déshérités, objets de chasses sauvages, se hâtaient de fuir au fond des bois, mais ne pullulaient que davantage encore.... »

Pour remédier à ce désarroi et tirer le peuple de son ignorance, un synode, assemblé à Lausanne en mars 1652 proposa une série de mesures. Il suppliait Leurs Excellences de Berne d'établir « tant ès villes qu'ès villages, des maistres d'escholles, gens de probité bien recogneue et ayant l'authorité non seulement d'enseigner à lire et prier Dieu, mais aussi de corriger les mœurs par censures, répréhensions et dénonciation des défaillants. Car, ajoutait-il, « il est impossible aux ministres d'instruire ès plus bas rudiments de

foy et religion, ni aussi d'enseigner à lire et prier le grand nombre de petits enfants qui se rencontrent en toutes les Eglises.»

Le gouvernement bernois entra-t-il sur ce point dans les vues du synode? Aucun des documents que nous avons consulté ne permet de l'affirmer. Il est probable qu'il se borna à se répandre en exhortations. Cela lui coûtait moins. Chose certaine, il n'améliora nullement la condition des maîtres d'école, et Dieu sait si elle était précaire! Pour se faire une idée de leur existence, il suffit de lire le livre que M. Alfred Millioud vient de publier sous ce titre: Le Consistoire de Bex¹, ouvrage d'autant plus précieux qu'il dépeint la vie et les mœurs du petit peuple en cette obscure et lamentable époque du XVIIe siècle.

Le Consistoire on le sait, était une sorte de tribunal, composé mi-partie de laïcs et d'ecclésiastiques. Il veillait au maintien de la pure doctrine et à la pratique des bonnes mœurs. Sa censure s'exerçait sur les moindres discours, sur tous les actes de la vie publique et privée. Ses gardes dénonçaient jusqu'aux rendez-vous des amoureux, afin qu'on sût s'ils avaient lieu pour le bon motif. Ils pénétraient au domicile des particuliers, se faisaient ouvrir les chambres pour voir si à l'heure des prédications, les adultes ne partageaient pas un pot de vin avec leurs parents ou voisins, si les enfants étaient au catéchisme, si quelque aïeule ne demeurait pas à filer sa quenouille. Bref, dans chaque paroisse, le Consistoire faisait la police des âmes ainsi que la police de la rue et des habitations.

Loin d'être un sec casier judiciaire, le registre du Consistoire de Bex fourmille de renseignements d'ordre économique, de traits de mœurs, de détails pittoresques, de propos savoureux, de scènes amusantes ou terrifiantes, de récits contés avec cette crudité d'expressions dont ne s'effarouchaient pas les oreilles des bonnes gens d'autrefois. Il semble même que le secrétaire de cette cour si austère se complût particulièrement dans l'exposé des faits croustilleux.

Chose frappante en ce temps où les mœurs étaient passablement

¹ Histoire de Bex, tome II. — Le Consistoire 1659-1691. Publié par A. Millioud, d'après le registre aux Archives de Bex. Dessins de M. F. Isabel. — Bex, E. Oppliger, éditeur-imprimeur, 1914. Grand in-8 de 248 pages.

relâchées, les actes du Consistoire de Bex ne mentionnent, de 1659 à 1691, qu'une seule affaire, sauf erreur, de non-fréquentation des classes :

Du dernier jour d'avril 1669. — Les suivants, qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, nonobstant les avertissements qui leur ont été donnés, ayant été cités et comparus, ont été sérieusement remontrés de leur devoir. Primo : Abraham Cottier; maître Hanns, le serrurier; Jaques Deffi; Jean Minod; la relicte (veuve) de feu Pierre Collomb; Anthoni Beratel au nom de sa mère.

Mais si d'ordinaire les parents faisaient suivre ponctuellement l'école à leurs rejetons, ils négligeaient parfois de payer au régent ce qui constituait sans doute le plus clair de son traitement :

Du dernier janvier 1667. — Pierre fils de Pierre Fontannaz des Posses et comparu pour faire refus de payer sa contribution de la pension du maître d'école et même fait défense à ses frères de cela faire, menaçant d'aller plutôt à Berne que de payer. Ce qu'il a nié, demandant acte de cette instance et que connaissance en soit rendue. Renvoyé jusqu'à vérification et plus grande assemblée.

Du 2 février 1672. — Pierre Nicollerat, maître d'école des montagnes, est comparu contre h. (honorable) Adam Fontannaz de Fenalet pour la difficulté survenue entre eux au sujet de sa compétence de la pension. Sur quoi aurait été ordonné que le dit Fontannaz paiera en paix au dit Nicollerat 7 florins pour ce qui est du passé, et à tant la présente difficulté sera terminée sans aucun préjudice de l'honneur de l'un ni de l'autre.

Du 10 mai 1672. — A comparu Pierre Nicollerat, maître des Posses. Expose comme ayant déjà ci-devant fait instance contre la relicte (veuve) de Jean Raspas de Fregnières et Fr. Thomas pour le refus qu'ils font de lui payer la pension qu'ils doivent, et n'ayant daigné satisfaire au renvoi à eux donné de se trouver le jour que M. le pasteur alla visiter l'école, pour faire une juste liquidation de leurs prétendues déductions. Il les a fait reciter à ce jourd'hui, mais ne comparaissant, prie qu'il lui soit admis passement à l'encontre d'eux.

Le dit Thomas et la dite veuve ayant été publiés et n'ayant comparu, ni personne à leur nom, le dit passement a été alloué au dit Nicollerat avec adjudication de tous dépens, comme aussi de l'amende, si la citation se trouve avoir été bien faite. La garde a attesté de dite citation.

Du 10 mars 1676. — A comparu Abraham Mage de Grion contre Joseph Feller pour ne lui avoir payé la pension de ses enfants au temps qu'il les a enseignés, étant maître d'école à Lavey et au Châtel. Lequel Feller, entendu en ses raisons, ne niant pas de devoir, mais prétendant user de chicane, a été condamné de satisfaire pour deux, avec dépens.

Du 23 novembre 1677. — Pierre Nicollerat, régent d'école des montagnes, est comparu contre Jaques Ruchet de Fenalet, pour le refus qu'il lui fait de lui payer sa compétence de pension. Lequel, ses raisons ouïes, n'ont été trouvées valables, ayant été condamné en principal et dépens, comme aussi de partie.

Ayant tant de peine à obtenir leur pauvre argent, les maîtres

d'école s'ingéniaient, — comme le font encore leurs successeurs qui sont secrétaires municipaux, directeurs de societés de chant, « partisseurs » de vendanges — ils s'ingéniaient à se procurer de menus gains accessoires ; beaucoup vraisemblablement étaient écrivains publics, comme le régent de Lavey dont il est question ci-après :

Du 24 juillet 1665. — A comparu David Thomas pour être allé diverses fois en la maison de Pernette Bosset, lequel confesse y être allé boire, même avec M. le lieutenant Michaud et autres. Et lui étant demandé s'il n'y avait pas dit qu'on avait écrit des choses fausses à LL. EE. et que ce qu'on n'avait pas osé écrire, on l'avait fait écrire à ce flaniex (fainéant) de maître d'école de Lavey, et qu'il le montrerait bien...

Ce « flaniex » de maître d'école! Ne semble-t-il pas entendre ces êtres bornés et envieux dont la race subsistera toujours et qui ne veulent voir que des paresseux en dehors des travailleurs des champs ou de l'atelier! La suite de l'audience mit du reste au grand jour la mauvaise foi de David Thomas et la parfaite innocence du régent de Lavey.

Bien qu'il eût plus d'une corde à son arc, cet infortuné maître d'école n'arrivait pas à nouer les deux bouts; il s'endettait et ses créanciers perdaient patience :

Du 15 janvier 1669. — Le maître d'école de Lavey est comparu contre Jaques fils d'Anthoni Ravi de Lavey, se complaignant de ce que le dit Ravi, dimanche passé, lui aurait demandé l'argent qu'il lui doit; et pour lui avoir refusé le paiement ce jour-là, lui aurait baillé des démentis et jeté par terre. Lequel Ravi, entendu en ses raisons et étant trouvé coupable en ce rencontre-là de vouloir exiger ses dettes le jour du repos, a été condamné à l'amende de 3 florins et à l'argent déboursé de sa partie; les ayant quant au reste réconciliés.

Il faut noter l'attitude en cette affaire des agents de LL. EE. : permettre au pauvre débiteur de souffler au moins un jour par semaine est un acte d'humanité qui contrebalance bien des procédés cruels.

Cependant la guigne s'acharnait sur le malheureux maître de Lavey:

Du 17 décembre 1678. — A comparu Pierre De Coppet, régent de Lavey, contre Jaques fils de Pierre Ravi et sa femme, formant sa plainte d'avoir été battu et maltraité par eux en faisant sa charge, pour ce qu'il avait baillé deux coups de fouet à l'une de leurs filles. Lesquels, ouïs en leurs légères excuses et non admettables, et considéré la grandeur de la faute, a été trouvé nécessaire

d'aller prendre information de ce fait, un jour de la commodité de M. le ministre.

L'enquête traîna près de trois mois et aboutit au jugement que voici :

Du 7 mars 1679. — La femme de Jaques Ravi de Lavey est comparue pour querelles et injures lâchées contre certain garçon valaisan, dimanche passé au dit Lavey. Laquelle entendue, est considéré tant pour cette faute que pour avoir battu et maltraité le maître d'école de Lavey en faisant sa charge, et sans légitime sujet, qu'elle subira 24 heures de prison, et son mari pour y avoir apporté son consentement, paiera au dit De Coppet 5 florins. Quant au susdit Valaisan, les dites injures étant enlevées, ont été pacifiés.

Les châtiments corporels à l'école étaient alors chose admise, voire même recommandée; aussi pendant longtemps les instituteurs portèrent-ils dans les campagnes de la Suisse romande, l'injurieux sobriquet de fouattâ-cu.

Parmi les centaines de cas jugés par le Consistoire de Bex en l'espace de trente-et-un ans, il ne s'en trouve aucun dont les instituteurs aient à rougir. On voit défiler tour à tour devant la « vénérable assemblée » : les paillards, les adultères, ivrognes, danseurs, usuriers, joueurs, les blasphémateurs, charmeurs, exorcistes, les porteurs d'habits somptueux, les « fréquenteurs de bénichons », les « mommeurs » (gens masqués), les taverniers débaucheurs, et un tas d'autres personnes, parmi lesquelles des nobles, de riches bourgeois, des juges, contrevenant à « l'honnêteté et modestie chrétiennes ». Seuls les maîtres d'école ne figurent pas dans cette kyrielle de coupables. On peut donc supposer que leur conduite était irréprochable en ces temps tourmentés où les ministres du Saint-Evangile eux-mêmes se signalaient par leurs turpitudes.

L'ouvrage de M. Millioud ne contînt-il que ce seul enseignement, il mériterait d'attirer l'attention de ceux qu'intéresse l'histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud.

VICTOR FAVRAT.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ENFANTS BELGES 14^{me} liste.

Ecoles. Montherod, fr. 5; Ocourt, fr. 5,50; Châtillens, fr. 12; Courgenay, 2e, fr. 10,50; Petits Biennois, 2me envoi, fr. 6,40; Gollion, fr. 27; Orny, fr. 10; Enfantines, Croix-Rouge, Lausanne, fr. 7,10; Lugnez, fr. 16; Tramelan-Des-

sous, fr. 32,70; Satigny (M. Lagiez), fr. 9; Céligny, fr. 15,60; Versoix, prim., fr. 38,05; Arnex, fr. 25,60; Pervenches, Carouge, 2e g., fr. 3; Pontenet, fr. 4,70; Missy, fr. 16; Jongny, 2e, fr. 10; Vernex, 3me, fr. 8; Genthod, fr. 23; Vevey, 7e B, 3e a, fr. 6,35; La Sagne (M. Clerc), fr. 4; Poliez-le-Grand, 4e, fr. 12,60; Ec. du dimanche Givrins, fr. 10; Nyon, 2e f., fr. 8; Nyon, 6e g., fr. 4,50; Corbeyrier, fr. 10; par M. Jabas, Court, abandon par les élèves d'un fonds de Noël, fr. 100; Villamont, divers, fr. 0,20.

Mmes et MM. E. Francfort, Corbeyrier, fr. 5; H. Michod, Nyon, fr. 5; Pontenet, corps enseignant, fr. 8; M. Henneberger, Bâle, fr. 2.

Montant des listes précédentes, fr. 19606,83. Total général au 31 janvier 1915, fr. 20067,63. La souscription est close. Le prochain numéro indiquera le résultat définitif par canton, tant pour ce qui concerne les dons provenant du corps enseignant que ceux remis par les élèves.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Caisse d'invalidité. — Ayant consulté les sections de la S. P. V. en novembre dernier, au sujet de la création d'une caisse d'invalidité, le Comité a dépouillé les réponses qui lui sont parvenues à ce sujet.

Presque partout on estime que l'institution projetée doit être une transformation de notre Caisse de secours actuelle. Le principe d'obligation pour tous les membres de la Société est également admis par toutes les sections sauf deux, qui préféreraient la voir facultative, ceci pour éviter une défection dans les rangs de notre Association. En général, on ne croit pas, et avec raison, que les membres du Corps enseignant vaudois se retireraient de notre Société parce qu'ils seraient tenus de verser une petite prime annuelle à la Caisse d'invalidité. Si tel était le cas, où serait la solidarité entre les membres de la S. P. V.? Quel est celui qui pourrait prétendre que jamais il n'aura besoin d'une telle caisse? La maladie ne peut-elle pas atteindre le plus robuste? Et qui oserait dire que son budget ne lui permet pas de détourner 3 ou même fr. 5 par année pour mettre à l'abri de la misère un collègue que les infirmités auraient obligé à quitter l'enseignement avant l'âge de la retraite? C'est ce que nos sections ont bien compris; quatre d'entre elles n'aimeraient pas que cette cotisation obligatoire dépassat fr. 3 par membre, tandis que toutes les autres ne trouvent pas la somme de fr. 5 trop élevée.

La grosse majorité des sections s'oppose à ce qu'une rente-invalidité identique pour chaque catégorie soit fixée dans les statuts, mais préfère le système qui laisserait à la Direction de la Caisse le soin d'examiner chaque cas et d'accorder les subsides dans la limite des fonds disponibles. Enfin, l'on voudrait voir la Caisse commencer son activité le plus tôt possible, dès que l'on aura constitué un fonds de réserve suffisant.

D'après ces données, et en tenant compte dans la mesure du possible des vœux formulés, M. Badel, instituteur à Vulliens, le collègue compétent en la matière, à qui revient l'honneur d'être le promoteur de la création de cette Caisse, va se

mettre à l'œuvre pour préparer un projet de statuts qui sera d'abord soigneusement étudié par le Comité, puis par les Sections et enfin par l'Assemblée générale de la S. P. V. L. GROBÉTY.

NEUCHATEL. — Caisse de prévoyance du Corps enseignant primaire de la commune de Neuchâtel. - Lorsqu'en 1912, le Grand Conseil neuchâtelois vota, en faveur du Corps enseignant primaire, la création d'une Caisse cantonale de remplacement, en cas de maladie, le Corps enseignant primaire de la ville de Neuchâtel — qui possédait dès 1899 une Caisse locale de remplacement subventionnée par la commune — décida de transformer cette dernière, devenue superflue, en une Caisse de retraite. Le capital disponible était de 20 236 fr. Grâce à l'approbation et à l'appui des autorités communales, la Caisse de Prévoyance put commencer ses opérations le 1er janvier 1913.

La Caisse a pour but de servir à ses membres une pension de retraite complémentaire à celle du Fonds cantonal de Prévoyance. Chaque membre paie une cotisation annuelle de 25 fr. et la subvention communale est également de 25 fr.

par membre.

Tous les sociétaires ayant pratiqué l'enseignement public dans une autre localité du canton, ont pu ou peuvent faire valoir tout ou partie des années de service antérieures, en effectuant les versements exigés.

En outre, la commune de Neuchâtel a généreusement consenti, en faveur des membres en fonctions au 1er janvier 1913 et pour les années passées à Neuchâtel, à faire pour arrérages un versement unique de 15 000 fr. en cinq annuités de 3000 fr.

Au 31 décembre 1913 l'actif de la Caisse de Prévoyance s'élevait déjà Au 31 décembre 1914 il est de 53898,34 Les versements complémentaires des membres ont été en 1913, de 16243 fr. 25 centimes et pour 1914 de 4670 fr. 50; commune 3000 fr.

Les cotisations des 89 membres ont atteint pour 1914 la somme de 2237 fr. 50

et la subvention communale celle de 2225 fr.

Signalons enfin que la Caisse sert déjà quatre pensions : une pension de 350 francs, deux de 320 fr., une de 300 fr. et une de 50 fr. (invalidité).

Après 30 ans de services, la pension communale est donc de 300 fr. pour arriver à 400 fr. à 40 ans.

Elle vient ainsi très heureusement compléter la pension cantonale qui est de 900 fr. après 30 ans et qui atteint 1400 fr. à 40 ans de services.

*** Réfugiés belges. — Le canton de Neuchâtel a hospitalisé jusqu'ici environ 250 réfugiés belges ; un cinquième convoi est encore attendu. Dans le convoi arrivé mercredi dernier se trouve l'instituteur belge S. de Staden (Flandres occidentales) accompagné de son épouse et de quatre jeunes enfants. Il est hospitalisé aux Verrières; un autre collègue belge est à Noiraigue. A ces collègues dans le malheur, nous souhaitons une cordiale bienvenue sur la terre neuchâteloise, qui leur sera, nous le savons, très hospitalière. Puisse venir bientôt pour eux, le jour où ils pourront regagner le sol de leur patrie libérée!

JURA BERNOIS. — **Ecoles normales du Jura**. — Les examens oraux du brevet primaire auront lieu à Porrentruy les 29 et 30 mars. Les examens d'admission à l'école normale de Porrentruy sont fixés aux 5 et 6 avril.

Le nouveau bâtiment de l'école normale de Delémont ne sera achevé qu'en automne 1915. Les examens d'admission sont de ce fait renvoyés au mois d'août.

*** Synode d'Ajoie. — Il s'est réuni le 16 janvier à Porrentruy, sous la présidence de M. Beucler.

La séance débute par un rapport de Miles Theubet et Bourgeois, institutrices, sur les crèches, qui rendent les meilleurs services dans les localités industrielles. Ces institutions devraient être beaucoup plus répandues, même dans les campagnes.

Le compromis de la Société des instituteurs bernois avec la Société des maîtres secondaires est adopté sans opposition,

- M. Joliat, instituteur à Porrentruy, estime que c'est un devoir de tout membre du corps enseignant de mener à bien la collecte organisée en faveur des enfants belges, victimes de la guerre.
- M. l'inspecteur Poupon a recommandé un programme simplifié (français, calcul, histoire, géographie) pour les écoles qui n'ont que la moitié des heures habituelles à leur disposition. Beaucoup de maisons d'école sont occupées par la troupe et l'enseignement se donne par sections successives dans les salles encore disponibles ou dans des locaux de fortune.
- M. Fridelance, instituteur à l'école d'application, annonce que le statu quo sera maintenu à la Caisse d'assurance pour l'année 1915.

Les renseignements qui précèdent sont empruntés au journal Le Peuple, qui se publie à Porrentruy.

*** Mutualité scolaire de Delémont. — La 8e assemblée générale de la Société de secours mutuels et d'épargne La Ruche a eu lieu dimanche, 17 janvier, à l'Hôtel de Ville. Elle a été relativement peu fréquentée. Quelques parents et mutualistes ont répondu à la convocation qui leur a été adressée.

Voici un aperçu des comptes, tels qu'ils ont été adoptés par l'assemblée :

Au 31 décembre dernier, La Ruche comptait trois cent septante et un membres actifs, dont trois cent deux pour Delémont, quarante-neuf pour Courtételle et vingt pour Soyhières. Pendant l'exercice écoulé, il a été payé quarante-huit indemnités de maladie pour un total de fr. 715,20. L'indemnité la plus forte a été de fr. 39, ce qui représente deux mois de maladie, et la plus faible de fr. 4, c'est-à-dire cinq jours de maladie. Il a été remboursé quatre-vingt-cinq carnets par fr. 1453 fr. 25.

La fortune de la Société à cette date se décompose comme suit : a) fonds de réserve, fr. 602,85; b) fonds-maladie ou secours, fr. 4907,69; c) fonds commun d'épargne, fr. 6631,06, soit un total de fr. 9141,60.

Ces fonds sont déposés à la Banque populaire suisse, à Delémont, et produisent un intérêt de $4^{1/4}$ %.

Les chiffres ci-dessus sont assez éloquents et prouvent que la Société suit une marche prospère.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

LE PRINCIPE DU TRAVAIL (Suite 1.)

Le canal Dortmund-Ems. (4° année scolaire.)

I. COMMENT LE CANAL EST ÉTABLI.

4. Promenade le long du canal, dans la direction du nord. Comme résultat de cette promenade, les élèves ont constaté de leurs propres yeux que le canal n'est autre chose qu'une rivière artificielle coulant entre deux digues. Ils se sont promenés sur celles-ci et savent pourquoi le canal est empierré. En outre, ils ont eu l'occasion de voir des chalands venant de la mer, chargés de minerai, de sable, de tourbe, pommes de terre, etc, et de constater ce qu'emmènent les chalands quittant Dortmund. Ils ont mesuré la largeur et la profondeur du canal. De retour en classe ils ont formé, sur la table de sable, une partie du canal avec les digues, les sentiers de halage, l'empierrement et le pont.

2. La leçon proprement dite. Dernièrement, lorsque nous nous trouvâmes sur le pont, un élève curieux aurait aimé savoir jusqu'où allait le canal et où il finis-

sait. Aujourd'hui, nous voulons répondre à ces questions.

Regardez la carte! Montrez Dortmund et suivez avec la baguette la ligne verte qui représente le canal. Les élèves constatent que celui-ci s'étend dans la direction nord-ouest, s'unit, à Henrichenburg, au canal principal de Herne, coule, à partir de ce point, dans la direction du nord et se termine près de la ville d'Emden.

L'année passée, nous sommes allés une fois en train jusqu'à W. D'abord, le train marchait très vite, les arbres et les maisons semblaient voler. Cependant, lorsque nous eûmes atteint H., l'allure se ralentissait de plus en plus. Nous entendions souffler et gémir la locomotive. Pourquoi? Le train remontait une pente. Mais à partir de L., le train marchait encore plus vite qu'au début. Pourquoi? Il descendait une pente. Un train peut donc monter et descendre.

En est-il de même du canal? Supposez-le un instant. Qu'arriverait-il? L'eau s'écoulerait vers le point le plus bas et dans la partie élevée le canal serait sec.

Comment faut-il donc que le canal soit établi? Horizontal.

Une expérience va vous faire comprendre cela. Nous avons ici un morceau d'une vieille chéneau. Deux élèves le posent sur la table et le remplissent à moitié d'eau qu'ils mesurent ensuite au moyen d'une baguette. Ils constatent qu'elle atteint partout le même niveau. Pourquoi? Parce que le fragment de chéneau a une position horizontale. Nous mettons sur l'eau un petit bateau en papier et constatons qu'il suffit de souffler pour le faire aller d'un bout à l'autre. Maintenant nous plaçons un petit morceau de bois sous l'un des bouts du fragment de tuyau. De nouveau, les élèves mesurent le niveau de l'eau et constatent cette fois qu'il n'est plus le même partout, parce que la position est inclinée. Le petit bateau ne peut plus être poussé d'un bout à l'autre. Conclusion : le canal doit avoir une position horizontale.

¹ Voir Educateur 1914, Nos 45 et 46.

Examinez encore une fois la carte et observez la longueur considérable du canal de Dortmund à Emden. Mesurons-la une fois! Les élèves trouvent que la longueur est de 170 km. et qu'il faudrait bien quarante heures pour la parcourir à pied. Comment le sol devrait-il être, sur toute cette longueur, afin de pouvoir y établir le canal? Horizontal? Est-ce bien le cas? Remarquez que le sol s'incline de plus en plus, à partir de Dortmund, dans la direction de la mer. Où le sol est-il donc le plus élevé? A Dortmund. Et où le plus bas? A Emden. La différence d'altitude est même de 70 m. « Mais, Monsieur, objecte un élève, c'est impossible d'établir le canal. »

Le maître: « C'est ce que vous pensez. Mais approchez-vous une fois de la table de sable. Au bord sud, au milieu, sera située la ville de Dortmund; en face, au bord nord, Emden. Formez le sol entre les deux villes, de manière à ce qu'il s'incline du côté de la dernière. Îndiquez les deux villes par du sable rouge. Essayez maintenant de creuser le canal et d'établir les digues. »

Les enfants constatent que le canal, conformément à la configuration du sol, s'incline vers le nord et ne saurait par conséquent être utilisé par la navigation.

Le maître: « Les constructeurs qui ont creusé le canal, il y a dix ans, n'ont pas fait comme vous. Tout le monde se serait moqué d'eux s'ils l'avaient établi comme vous avez fait dans le sable. Toute l'eau se serait écoulée vers le nord, dans la mer, et le canal eût été sec dans sa partie supérieure. Je pense que vous aimeriez savoir comment ils ont fait pour creuser le canal horizontalement. Faites bien attention! Ils ont procédé comme je vais vous le montrer dans le sable. »

Le maître divise la longueur du canal en plusieurs parties entre lesquelles se trouvent des séparations verticales et montre que chacune de ces parties, entre deux séparations, est absolument horizontale. Il en a fallu faire vingt en tout. Les séparations ont une hauteur de 2 à 6 m. Près de Henrichenburg, où le canal latéral de Dortmund se jette dans le canal principal de Herne, la différence de niveau est même de 16 m.

Les élèves: « Mais dans ce cas il est tout à fait impossible que les bateaux passent. » Réponse: « Vous verrez plus tard comment on s'y prend pour leur faire franchir les différences de niveau. »

3. Dessin. Nous voulons maintenant dessiner sur le linoléum qui couvre une des parois, ce que nous venons de former dans le sable. Un élève va se placer à l'un des bouts et désigne par un point rouge la ville de Dortmund. A l'aide de la règle, les élèves tirent une ligne droite allant jusqu'au côté opposé, où ils désignent, par le même procédé, la ville d'Emden. Cette ligne représentera le canal! « Mais, Monsieur, disent les élèves, ce n'est pas juste, Emden étant situé plus bas que Dortmund. Le canal doit être divisé en parties, comme dans le sable. » — « Eh bien! répond le maître, tirez-vous d'affaire. » En comparant continuellement avec le modèle dans le sable, les élèves finissent par dessiner le canal avec ses vingt parties et ses séparations.

Le dessin doit ensuite être copié dans le cahier; dessous sont inscrites quelques observations, par exemple: Ce dessin représente le canal Dortmund-Ems. Il coule de Dortmund jusqu'à Emden. Il se compose de vingt parties; entre celles-ci se trouvent des séparations.

4. Travail écrit. Les élèves écrivent librement, dans leur journal, le résultat de la leçon. Quand il s'agit de mots difficiles, le maître leur en donne l'orthographe.

(A suivre.)

E. FREY.

ORTHOGRAPHE

Degré intermédiaire.

La Broie.

La Broie, longue si non grande rivière, est d'ailleurs bien vaudoise de caractère, dans son allure pleine d'hésitation, de repentirs, de retours sur elle-même. A sa source c'est un simple fossé, un pauvre petit chenal aux eaux paresseuses, qui draine le plateau tourbeux de Semsales. Puis elle s'engage dans des gorges, en touchant à un premier angle des terres vaudoises, et y roule d'une allure de torrent. Jusqu'ici, elle se dirigeait vers le Léman. Mais tout à coup, d'un coude brusque, la Broie tourne au nord-ouest, puis au nord. Elle redevient fribourgeoise pour quelque temps, on la voit échapper définitivement au bassin du Léman. Elle fuit vers des lacs plus pâles et plus lointains, vers un fleuve plus grand que le Rhône. — Samuel Cornut.

Vocabulaire. L'allure, l'hésitation, le chenal, Semsales, tout à coup, quelque temps (mis pour un temps), échapper.

GRAMMAIRE: Etude du présent et de l'imparfait de l'indicatif. A propos de cette phrase — la seule qui soit à l'imparfait — « Jusqu'ici, elle se dirigeait vers le Léman », faire remarquer la différence qu'il y a entre les deux premiers temps simples de l'indicatif.

Permutation. Copier la dictée, en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif, en soulignant les noms propres.

Р. Сн.

Degrés intermédiaire et supérieur.

Au Saint-Gothard.

Il n'y a point d'arbres dans la haute vallée; les rosages y sont rares, les pâturages maigres. De l'hospice même et de la route, on ne voit aucun glacier; ils demeurent cachés par les premières montagnes. Rien donc ne s'offre aux yeux que des entassements de pierres. Le paysage n'a pas ici les éclatantes couleurs de l'Albula, ni les nuances vives et délicates de certaines montagnes arrondies qui reflètent dans les ondes leurs flancs de terre rouge couverts à moitié de verdure. Il est dépourvu de la douceur un peu banale de l'Oberland. La beauté de ces lieux, c'est la beauté de la matière nue. Pourtant, on n'y a point le sentiment d'être écrasé, la sensation d'étouffer entre des murs formidables, car la vallée est ouverte et large.

Un vaste ciel s'incurve sur vos têtes; au sud, l'horizon se découvre immense: on voit les pics aigus du Val Bedretto, les montagnes noires de la Léventine; on se penche sur le Tessin comme du haut d'une terrasse. L'atmosphère est d'un bleu froid, un peu gris, à cause de ces schistes que rien n'égaie, où rien ne reluit, si ce n'est, parfois, un fragment de cristal frappé par un rayon de soleil.

G. DE REYNOLD.

Vocabulaire. Le rosage (ce que nous appelons rhododendron), l'hospice, l'Albula, arrondi, l'Oberland, s'incurver, le Val Bedretto, la Léventine, le schiste, l'atmosphère, égayer (il égaie).

Orthographe d'usage. Famille du mot. Hospice, hôtel, hôpital, hôte, hôtelier,

hôtellerie, hôtel-Dieu, hospitalité.

Grammaire. Etude du présent du conditionnel. Comme le futur simple, le présent du conditionnel indique une époque à venir mais avec cette différence que cette époque en précède une autre également à venir.

A l'inverse du futur simple, le présent du conditionnel prend toujours s à la

première personne du singulier.

Permutation. Copier la dictée en mettant les verbes au présent du conditionnel et en soulignant les articles simples et contractés.

Dictée du degré moyen : 1er alinéa.

Р. Сн.

Degré supérieur.

La flore du Saint-Gothard.

La flore du Saint-Gothard est pauvre : elle est boréale plus qu'alpine, de là son intérêt. D'ailleurs, la région du col, avec ses pierriers, ses montagnes dont les flancs semblent avoir été rongés par les mers, ses étangs glacés et noirs, évoque quelque vallée de Norvège : il semble qu'au moment de s'abaisser vers l'Italie, cette âpre nature ait voulu pour rendre plus violent le contraste, rassembler toutes ses froides et sublimes horreurs. Seule la petite vallée qui mène au lac Sella est paisible et fleurie; le lac lui-même, abrité de toutes parts, repose, à peine ridé par des souffles frais, à l'ombre du Pic Central; sur ses bords, la terre couverte de gentianes et d'anémones jaunes, est douce au pied meurtri. On a envie de s'étendre et de dormir; on garde le silence dans la crainte de troubler des dieux alpestres que l'on attend et qui vont venir. Une marmotte invisible siffle entre deux rocs; au loin, des sommets dont on ne voit que les pointes, s'empourprent délicatement dans le ciel qui frémit. Une grande ombre soyeuse tombe; il faut rentrer à l'hospice, et l'on rentre, en effet, dans le soleil qui se retire, s'arrêtant parfois pour ramasser un fragment de quartz translucide et rose.

G. DE REYNOLD.

Vocabulaire. La flore, Norvège, le lac Sella, le Pic Central, Dieu, le dieu, les dieux alpestres, la marmotte, le quartz, translucide.

Flore alpestre: L'anémone, la gentiane, l'édelweiss, la soldanelle, le rhododendron, la saxifrage, la silène, l'arnica, le chardon, l'orchis vanillé, etc.

GRAMMAIRE. « Il semble qu'au moment de s'abaisser vers l'Italie, cette âpre nature ait voulu rassembler, etc. » Cette phrase contient à la fois le présent de l'indicatif et le passé du subjonctif. Faire remarquer que « il semble » est la proposition principale, et « que la nature ait voulu » la subordonnée. Le verbe aux temps du subjontif fait toujours partie d'une proposition subordonnée.

Faire conjuguer oralement ou par écrit :

Il semble que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, etc.

Il semble que j'aie voulu, que tu aies voulu, qu'il ait voulu, etc.

Il semblait que je voulusse, que tu voulusses, qu'il voulût, etc.

Il semblait que j'eusse voulu, que tu eusses voulu, qu'il eût voulu, etc.

Р. Сн.

RÉDACTION

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

(Les deux modèles de rédaction qui suivent sont tirés d'un article charmant, Coup d'œil autour de ma classe, de Henri Brun, professeur d'école normale, publié dans le Manuel Général.)

I. Le tableau noir.

C'est le vétéran de la salle de classe. Il a essuyé des coups de torchon sans nombre; on ne compte plus ses entailles. En a-t-il usé des bâtons de craie, et des petits ongles plus noirs que lui! Il s'est usé, aussi! Il a blanchi, il s'est ridé. Mais il est encore solide au poste et il continue à monter la garde contre le mur.

C'est le témoin de la vie de l'école, de ses comédies et de ses drames. Il a vu les maîtres se suivre sans se ressembler. Le maître actuel est son fidèle ami. Il a vu passer des générations d'enfants. Il a connu tous leurs visages. Leurs âmes se sont ouvertes devant lui. Il a vu de près les langues tendues et les mains tremblantes; les nez qui s'allongent et les épaules qui n'en mènent pas large; les yeux qui n'y voient plus que du noir, qui ont envie de pleurer ou qui triomphent. Il a mesuré les croissances et enregistré les progrès. Tel, qui lui arrivait, d'abord, à la cheville, lui monte maintenant à mi-corps; tel, qui ne savait pas, jadis, tenir la craie, en tire aujourd'hui des merveilles. Et il en sait des choses! Il sait que le petit Paul, qui a l'air, devant lui, de se creuser la cervelle, et fronce les sourcils comme un penseur, ne pense à rien du tout, et que le grand Marcel, chaque fois que le maître le gronde, ne manque pas de lui dire in petto: « Parle toujours! »

Il est l'acteur capital de la classe. Il installe à l'école la joie et le progrès, car il enseigne par l'aspect et l'action. Il fait la lumière dans les yeux et dans les esprits. En une même journée, il est tour à tour château-fort, pain de sucre, petit lapin, Suisse, etc. Les regards s'attachent à lui, ne voient que lui. Il n'a garde d'offrir aux yeux des œuvres toutes faites et parfaites. Il leur laisse la peine d'attendre, la joie de deviner. Il sait faire durer le plaisir. Sa parole se fait encore mieux entendre que celle du maître, car il parle aux yeux. Un tableau vaut mieux qu'un discours. Il met en branle les corps, les esprits, les volontés. Il stimule l'effort et illustre le succès; il assure la main et enhardit le cœur. Il fait des jeunes élèves de petits savants et il est pour les braves le tableau d'honneur.

II. La fenêtre.

C'est l'œil de la salle de classe. Grand œil gris ou bleu selon le temps qu'il fait dehors, où parfois des nuages passent, et qui pleure quand il pleut. Il n'est pas toujours très propre; une toile d'araignée lui met, parfois, du noir au coin de l'œil.

Non contente de répandre sur nous la lumière qui fait les corps sains et les cœurs allègres, la fenêtre nous découvre l'horizon. Et voici paraître les objets immuables du paysage familier : le coude de la route, le bouquet d'acacias, la petite maison grise, les champs et les vignes, la ligne des collines lointaines. Et voici surgir, sur ce fond constant, les variantes coutumières : une auto qui

passe, un chien qui gambade, un oiseau qui vole, une fumée qui divague. Aux petits séquestrés la fenêtre rend la terre et le ciel. Elle relie l'école à la nature et à la vie. La fenêtre est pour les écoliers le tableau idéal, la plus attirante des décorations murales! Son charme ne tient pas seulement aux objets qu'elle montre, mais aux idées qu'elle suggère. Elle invite aux courses folles dans l'espace libre, aux jeux captivants en plein air, dans la nature qui sent bon. Rien que de la contempler, l'âme, dans les petits corps captifs, bat la campagne! Elle est l'illusion. Aussi, il faut bien le dire, le maître n'a pas toujours à se louer d'elle. Elle lui dérobe un peu de cette précieuse attention d'enfant qu'il prétend garder pour lui seul. Elle est la distraction. Mais elle ne fait pas grand tort à l'enfant. Elle ne lui prend qu'un regard furtif. Elle n'a besoin que d'une seconde pour lui remplir les yeux de ciel! Et la fenêtre n'est pas complice du caprice des écoliers. Voisine diaphane du mur, elle n'est pas moins infranchissable que lui : obstacle fait de rien, et contre qui il n'y a rien à faire! Aux désirs éperdus qui s'élancent à elle, froide et dure elle dit : « On ne passe pas ! » Elle dit, offrant la clef des champs : « Il faut la mériter ! » Et la jeune attention, égarée un instant, revient au maître et prend patience. Elle est, en même temps, le rêve qui attire et la réalité qui ne plaisante pas. Elle est la tentation et le renoncement.

TRAVAIL MANUEL

Pour nos soldats : Chaussettes de laine au crochet.

Le Temps donne l'instruction suivante pour faire très rapidement une chaussette de laine au crochet.

Avec de la laine 6 fils et un crochet assez fin, faire une chaînette lâche de 40 mailles pour le haut de la chaussette. Sur cette chaînette, faire en long 28 côtes. Fermer sur la chaînette du début.

Sans casser la laine, faire en tournant 38 tours de demi-brides. Le tour doit donner 56 mailles. Augmenter une maille de 14 en 14 mailles, soit 4 mailles en tout.

Pour le talon faire 38 mailles en marquant comme milieu la chaînette fermée des côtes. Retourner, faire 18 tours. Au douzième tour commencer les diminutions pour arrondir le talon en forme de bonnet; au dix-huitième tour il ne doit rester que 5 mailles. On continue en ramassant une maille sur le côté gauche du talon; faire une demi-bride et continuer tout autour. Tous les deux tours faire une diminution de chaque côté de l'angle du talon pour arriver à avoir 56 mailles; faire trente-deux tours.

Pour le bout de pied faire 14 tours en diminuant une maille de chaque côté de la chaussette, soit 2 mailles pendant 10 tours, puis 4 mailles. Quand il n'y a plus que 16 mailles, fermer la chaussette à l'envers dans le sens de la largeur du pied.

Pour consolider le talon et le bout de pied, ajouter une laine zéphyr même d'une couleur différente.

COMPTABILITÉ

Compte de caisse du laitier Beuret.

M. Beuret, laitier, vous demande d'établir son compte de caisse, pour le mois de janvier 1915, d'après les données suivantes :

Janvier 1, en caisse fr. 1875,40; le 2, livré pour le ménage fr. 150; le 4, reçu valeur du beurre expédié à Lausanne pendant le mois de décembre, savoir 542 kg. beurre de crème à fr. 3,15 le kg. et 112 kg. beurre de brèche à fr. 2,70 le kg.; le 9, vendu 2 porcs gras de 168,5 et 171,5 kg. à fr. 142 le q.; le 15, ventes au comptant de la 1re quinzaine : 942 l. lait à fr. 0,19 le l.; 14,5 l. crème à fr. 1,60 le l.; 41,5 kg. beurre à fr. 0,90 le ½ de kg.; 34,5 kg. fromage à fr. 1,60 le kg. et 61,7 kg. à fr. 2 le kg.; le dit, prélevé fr. 2350 à mon compte courant à la B. C. V. (Banque cantonale vaudoise); le 16, payé, à divers, lait reçu en décembre 1914, au total 42 566 kg. à fr. 0 155 le kg.; le 25, reçu valeur de 2635 kg. fromage mi-gras à fr. 164 le q.; le dit, versé fr. 4200 à la B. C. V.; le 26, payé 2 ½ moules de bois à fr. 18,50 le s.; le 30, payé un trimestre du loyer de la laiterie qui est de fr. 1700 pour l'année entière; le 31, ventes au comptant de la 2e quinzaine : 1004 l. lait à fr. 0,19 le l.; 36 kg. de beurre à fr. 0,90 le ½ de kg.; 62 kg. fromage à fr. 1,70 et 24,5 kg. à fr. 2 le kg.

Compte de caisse		te de caisse du laitier Beuret.	Doit.		Avoir.	
191	5		F.	C.	F.	C.
Janv.	1	En caisse à ce jour	1875	40		
))	2	Livré pour le ménage			150	
))	4	'	1707	30		
))))	» » 112 » » brèche à fr. 2,70 le kg.	302	40		
))	9	» de 2 porcs $168.5 + 171.5 \text{ kg.} = 340 \text{ kg.}$				
6.00		à fr. 142 le q.	482	80		
))	15	Ventes au comptant : 942 l. lait à fr 0,19 le l.	178	98		
))))	» 14.5 l. crème à fr. 1,60 le l.	23	20		
))))	» 41,5 kg. beurre à fr. 0,90				
		le ¹ / ₄ kg.	149	40		
))))	Ventes au comptant : 34,5 kg. f. à fr. 1,60 le kg.	55	20	G 18 (31)	
))))	» 61,7 kg. f. à fr. 2 le kg.	123	40	3	of
))))	Prélevé à la B. C. V.	2350	_		
9)	16	Payé lait de déc. : 42 566 kg. à fr. 0,155 le kg.			6597	7:
))	25	Vente de 2635 kg. fromage à fr. 164 le q.	4321	40		
))	25	Versé à la B. C. V.			4200	_
))	26	Payé 2 1/2 moules de bois à fr. 18,50 le s.			185	
))	30	» 1 trimestre de loyer (1/4 de fr. 1700)			425	
))	31	Ventes au comptant : 1004 l. lait à fr. 0,19 le l.	190	76		
))))	» 36 kg. beurre à fr. 0,90				
		le ¹ / ₄ kg.	129	60		
))))	Ventes au comptant : 62 kg. f. à fr. 1,70 le kg.	105			
))))	» 24,5 kg. f. à fr. 2 le kg.	49			
))	31	Pour balance: Solde en caisse	Tueir		486	5
		Sommes égales fr.	12044	24	12044	2/



HORLOGERIE - BIJOUTERIE ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, controlée et métal blanc argenté 1er titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS - ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).

10 % de remise au corps enseignant.

Envoi à choix.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique: Funèbres Lausanne. Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, foirnit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VINS ROUGES DE TABLE

Montagne - Corbières - Chianti Emile MONNET, 10, Louve, 10, LAUSANNE

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « l'EDUCATEUR ».



4 A. BREKAZ



à 30 joursaux Instituteurs de la 8. P. V.

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Net et au comptant, expédition de suite.

Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

10 % au corps enseignant.

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

ECOLES NORMALES

Examens d'admission.

a) Pour la IIIme classe des jeune filles, les mardi 6 et mercredi 7 avril;

b) Pour la IVme classe des garçons, mercredi 7 et jeudi 8 avril ;

c) Pour les cours spéciaux (écoles enfantines et travaux à l'aiguille) jeudi 8 et vendredi 9 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à 7 h. du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur avant le 27 mars prochain et joindre à leur demande d'inscription:

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine);

b) Un certificat de vaccination;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique

dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses sont fixées dans les limites de 100 à 600 francs.

Conditions d'admission: Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du programme d'admission.

Ce programme sera envoyé sur demande.

LAUSANNE, le 23 janvier 1915.

La Direction.

ECOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : du 27 mars au 3 avril.

2. Examen final : du 24 mars au 3 avril.

3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille : les 24, 25 et 26 mars.

Les aspirants et aspirantes, non élèves des Ecoles normales, doivent s'adresser par écrit, au Département de l'instruction publique, 2º service, avant le 9 mars, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études. Demander règlement et horaire à la Direction.

Lausanne, le 23 janvier 1915.

Avis de la Gérance

Nous prions instamment nos abonnés qui le peuvent de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II. 125, le montant de leur abonnement pour 1915. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés de le faire, particulièrement les instituteurs au service militaire, voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier le montant de leur abonnement pour 1915, Le Gérant, J. Cordey.



: sous toutes ses formes : avec le plus grand choix et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputée, des

PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures CORDES, car toujours fraiches : Bibliothèque de Littérature musicale : Une Collection sans pareille de Pièces de Théâtre, etc., etc. Musique de tous pays et toutes les Partitions d'Opéras Partitions d'orchestre en format de poche - Rouleauthèque pour le PHONOLA -

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

Le plus grand choix de CHŒURS existant 🔊

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH

A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY

LIme ANNÉE. - No 7



LAUSANNE - 13 Février 1915.



(-EDUCATEUR- ET - ECOLE - REUDIS-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

FRANCOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne Ancien directeur des Écoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annoncas:

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD: L. Grobety, instituteur, Vaulion.

Jura Bernois : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont

GENÈVE: W. Rosier. conseiller d'Etat.

NEUCHATEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 60.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On pent s'abonner et remettre les annonces :

TRU RIE PLIOF & Cie, GAUSANNE



Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne, PARIS

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ILLUSTRÉE

Collection Moderne de Classiques

COMPREND DÉJA:

CHARLES COMPLETES						
La Bruyère. — Les Caractères, annotés par M. G. Cayrou, professeur au Lycée de Toulouse, 70 illust. documentaires, 1 vol. cart. toile 37fr. — Relié mouton souple, tête dorée (Notre La Bruyère) 5 fr. — Molière. — Scènes choisies, annotées par M. Georgin, professeur au Lycée Henri IV, 40 illustrations, 1 vol. relié toile 2. fr. 50 Relié mouton souple, tête dorée (Notre Premier Molière) 4 fr. —						
MORCEAUX CHOISIS						
A. de Vigny. — Morceaux choisis, annotés par R. Canat, professeur au Lycée Hoche, 60 illust. 1 vol. relié toile						
Minouslet, 85 illustrations, 1 vol. relié toile 4 fr. —						
Relié mouton souple, tête dorée (Notre Corneille) 6 fr. —						
H. de Balzac. — Morceaux choisis, annotés par M. J. Merlant, professeur-						
adj. à la Faculté des lettres de Montpellier, 37 ill. 1 vol. cart. 1/2 toile 3 fr. —						
Relié mouton souple, tête dorée (Notre Balzac)						
au Lycée Condorcet, 35 illustrations, 1 vol. cartonné toile 2 fr. 50						
Relié mouton souple, tête dorée (Notre Montesquieu) 4 fr. —						
Chateaubriand. — Morceaux choisis, annotés par M. R. Canat, professeur						
au Lycée Hoche, 41 illustrations, 1 vol. cartonné toile						
JJ. Rousseau Morceaux choisis, annotés par M. D. Mornet, professeur						
au Lycée Carnot. 35 illustrations, 1 vol. cartonné toile						
Řelié mouton souple, tête dorée (Notre Rousseau) 4 fr. —						
PIÈCES DE THÉATRE						
Corneille. — Le Cid, annoté par M. et Mme P. Crouzet, 12 illust. 1 fr. —						
Corneille. — Polyeucte, annoté par M. F. Minouslet, professeur au Lycée de						
Lille, 14 illustrations documentaires						
Corneille. — Cinna, annoté par P. Andraud, 15 illustrations 1 fr. —						
Corneille. — Horace. annoté par M. et Mme P. Crouzet, 30 illust. 1 fr. — Racine. — Andromaque, annotée par M. et Mme P. Crouzet, 28 ill. 1 fr. —						
Racine. — Anaromaque, annotée par M. et Mme P. Crouzet, 20 iil 1.fr. —						
Molière. — Les Précieuses Ridicules, annotées par M. et Mme P. Crouzet						
14 illustrations						
Molière. — Les Femmes Savantes, annotées par M. et Mme P. Crouzet,						
14 illustrations						
14 illustrations						
de Montpellier. 20 illustrations						
Mme MAURICE POTEL						

Mme MAURICE POTEL

Inspectrice de l'Enseignement primaire de la Seine

LES AUTEURS FRANÇAIS CONTEMPORAINS

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Précis Méthodique

Par MM. E. ABRY, C. AUDIC et P. CROUZET

Deuxième Edition revue et corrigée (40° mille)

Un vol. in-8 carré, imprimé sur beau papier d'alfa et orné de 324 ill. docum. Broché: 5 fr.; relié toile: 5 fr. 50; relié mouton souple, tête dorée: 7 fr. 50. NB. — La vente exclusive de cet ouvrage en Suisse est réservée à la Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Les machines à coudre SINGER

nouveau modèle constituent en tout temps un

CARDRAID

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS 1878-1889-1900 E.U.A. 1904

St-LOUIS

MILAN 1906

BRUXELLES

1910

TURIN 1911

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse : Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43. Martigny, maison de la Poste. Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37. Montreux, Grand'rue, 73
Delémont, rue des Moulins, 1. Neuchâtel, rue du Seyon. Fribourg, rue de Lausanne, 64. Nyon, rue Neuve, 2 Lausanne, Casino-Théâtre. Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

SUISSE FORESTIE

Ouvrage publié par la SOCIÉTÉ SUISSE DES FORESTIERS

Honoré d'une subvention de la Confédération.

EDITION FRANÇAISE

(Traduction de M. BADOUX, Inspecteur forestier.)

Un beau volume grand in-8, avec 17 illustrations, 5 cartes et 6 planches hors-texte.

Relié fr. 6.-; broché fr. 5.-.

Trop de gens croient encore que les bois poussent tout seuls et que la principale fonction du forestier est de faire d'agréables promenades par monts et par vaux.

La littérature forestière suisse n'abonde pas! Quelques cantons seulement ont publié des monographies de leurs forêts. Ce livre comble donc une lacune car, jusqu'à ce jour, il n'existait chez nous aucune publication capable d'offrir au lecteur une vue d'ensemble et de permettre une orientation rapide sur la matière.

La Suisse forestière est dédiée au peuple suisse. L'édition en a été décidée déjà en 1909 et il n'a pas fallu moins de cinq ans pour en réaliser l'exécution; c'est dire la somme considérable de travail que représente ce volume unique en son genre, clair, concis, précis, vivant! C'est le cas de dire : les arbres n'empêchent pas de voir la forêt!

L'apparition de ce bel ouvrage devrait provoquer le plus vif intérêt non seulement dans les milieux professionnels mais encore de la part de tous ceux qui à un titre quelconque ne peuvent être indifférents à l'étude et au développement d'une branche très importante de notre économie nationale. Les instituteurs, en particulier ceux qui dirigent nos pépinières scolaires, trouveront dans ce volume des documents et des renseignements précieux pour eux et leurs élèves.

La Suisse forestière doit trouver sa place dès cette année

dans toutes les bibliothèques scolaires.